

Journée mondiale sans tabac du 31 mai

# Où en est la Suisse en matière de prévention du tabagisme?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a choisi la convention-cadre internationale pour la lutte anti-tabac comme thème de la Journée mondiale sans tabac 2011. La Suisse a signé cette convention en 2004, mais ne l'a toujours pas ratifiée. L'absence d'interdiction de la publicité, de la promotion et du sponsoring pour les produits du tabac dans notre pays est l'obstacle principal à une ratification.

Thomas Beutler<sup>a</sup>,  
Nicolas Broccard<sup>b</sup>,  
Verena El Fehri<sup>a</sup>

- a Association suisse pour la prévention du tabagisme, Berne  
b Journaliste scientifique, Berne

La convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac contient les principes qui doivent permettre de contrôler la propagation du tabac et des produits du tabac au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle est entrée en vigueur en 2005. 172 Etats-membres de l'OMS l'ont ratifiée à ce jour.

A chaque article correspondent des directives qui précisent comment mettre en œuvre les principes de la convention. La Suisse a un simple statut d'observateur aux négociations. Les parties ont déjà adopté plusieurs directives, parmi lesquelles celles qui concernent la publicité en faveur du tabac, la promotion et le sponsoring (article 13), la protection contre l'exposition à la fumée du tabac (article 8), le conditionnement et l'étiquetage (article 11), la protection contre les intérêts de l'industrie du tabac (article 5.3), l'éducation et la formation (article 12) ainsi que les mesures visant à réduire la demande (article 14).

## Publicité, promotion, sponsoring

La recherche (indépendante de l'industrie du tabac) est très claire dans ses conclusions:

- La publicité, la promotion des ventes et le sponsoring pour les produits du tabac augmentent la consommation de tabac.
- Une interdiction complète de ces activités abaisse la consommation.

Ces directives exigent une interdiction totale de toutes les activités qui encouragent directement ou indirectement la consommation de tabac. Or, en Suisse, seule la publicité à la télévision et à la radio est interdite au plan fédéral, ainsi que celle qui vise les jeunes de moins de 18 ans. Quatorze cantons y ont ajouté des restrictions supplémentaires. Mais ces interdictions ont tendance à inciter les entreprises du tabac à reporter leurs activités publicitaires sur d'autres produits ou domaines. Quant à la promotion des ventes et au sponsoring, ils ne sont pour ainsi dire pas limités en Suisse.

Pourtant, seule une interdiction incluant ces trois domaines contribue efficacement à la baisse de la consommation de tabac. La Norvège, l'Irlande, la Grande-Bretagne (à partir d'octobre 2011) et la Fin-

## Résumé

La convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac contient les principes qui doivent permettre de contrôler la propagation du tabac et des produits du tabac au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle est entrée en vigueur en 2005. 172 Etats-membres de l'OMS l'ont ratifiée à ce jour. L'interdiction complète de toute forme de publicité pour le tabac fait partie notamment des mesures à la fois efficaces et avantageuses pour abaisser la consommation de tabac. La Suisse a signé la convention-cadre en 2004, mais ne l'a toujours pas ratifiée. L'absence d'interdiction de la publicité, de la promotion et du sponsoring pour les produits du tabac dans notre pays est l'obstacle principal à une ratification. Pratiquement aucune limite n'a encore été fixée à la promotion des ventes et au sponsoring en Suisse. Sans compter que concernant la protection contre le tabagisme passif, la loi fédérale est aussi très lacunaire. L'alliance «Protection contre le tabagisme passif», où siège également la Fédération des médecins suisses FMH, a déposé une initiative populaire fédérale en mai 2010 pour revendiquer une protection systématique et uniforme.

Les 19 et 20 septembre 2011 aura lieu à New York le sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles. Une quarantaine d'expertes et d'experts du monde entier ont lancé un appel dans «The Lancet» qui place le contrôle du tabac en tête des priorités du sommet. Ils demandent de fixer comme objectif pour 2040 un pourcentage de consommation du tabac inférieur à 5 pour cent de la population mondiale.

Correspondance:  
Verena El Fehri  
Directrice Association suisse pour la prévention du tabagisme AT  
Haslerstrasse 30  
CH-3008 Berne  
Tél. 031 599 10 20  
Fax 031 599 10 35  
info@at-schweiz.ch  
www.at-suisse.ch

lande (à partir de janvier 2012) connaissent déjà une interdiction globale en matière de publicité et d'étalage sur les points de vente.

### Tabagisme passif

Chaque année, un millier de personnes meurent prématurément en Suisse des conséquences du tabagisme passif. Pour abaisser les taux de maladie, d'invalidité et de décès dus au tabagisme passif, les directives exigent des mesures de protection très strictes:

- Seuls des espaces intérieurs 100% sans fumée permettent une vraie protection; aucune autre mesure telle que ventilation ou zone fumeur n'a la moindre efficacité.
- Tout le monde a droit à être protégé du tabagisme passif, tous les lieux de travail fermés et tous les espaces fermés accessibles au public doivent être sans fumée.
- Des lois sont nécessaires pour imposer la protection contre le tabagisme passif; les restrictions volontaires préconisées par l'industrie du tabac se sont systématiquement avérées inefficaces.

En Europe, dix-huit pays prescrivent une protection stricte contre le tabagisme passif. La Suisse n'en fait pas partie. La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif permet le tabagisme dans les espaces de travail individuels et autorise des fumeurs avec service dans les cafés et les restaurants, et même des établissements fumeurs. Divers cantons ont imposé des prescriptions plus sévères que la Confédération.

### Initiative populaire fédérale

L'Alliance «Protection contre le tabagisme passif», où siège également la Fédération des médecins suisses FMH, a déposé en mai 2010 une initiative populaire fédérale qui entend combler les lacunes de la loi fédérale:

- Tous les lieux de travail fermés accessibles au public sont sans fumée.
- Tous les espaces fermés en principe accessibles au public sont sans fumée, y compris dans l'hôtellerie et la restauration.
- Même réglementation dans toute la Suisse.

L'initiative veut créer des conditions uniformes pour les cafetiers-restaurateurs comme pour leur clientèle. Le Conseil fédéral a recommandé en novembre 2010 de rejeter cette initiative populaire fédérale sans lui opposer de contre-projet. Dans son Message au Parlement de mars 2011, il estime que «la législation actuelle est suffisante pour assurer la protection de la santé des travailleurs et de la population». C'est inexact, en particulier pour les personnes qui assurent le service dans les fumeurs et les établissements fumeurs, et qui sont donc exposées sans la moindre protection au tabagisme passif. Le Conseil fédéral veut aussi, avant de modifier la loi, «tirer d'abord les enseignements de la pratique». C'est inutile puisque dans de nombreux pays, les expériences ont fait l'objet d'évaluations qui parviennent toutes à la même conclusion: seuls des espaces fermés entièrement sans fumée sont à même de garantir une protection efficace contre le tabagisme passif.

### Emballages

Les fumeuses et les fumeurs sont les premiers à sous-estimer les risques qu'ils font subir à leur santé en consommant du tabac. Il est prouvé que des avertissements très clairs sur les paquets permettent d'augmenter à la fois l'attention pour les risques et la disponibilité à arrêter de fumer.

Les avertissements prescrits en Suisse qui combinent texte et image correspondent à la directive édictée par l'UE en 2001 concernant la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac. Cette directive est en plein remaniement. Lors de la consultation à ce sujet, les ONG (notamment) ont insisté sur la nécessité d'introduire des paquets neutres sans publicité. L'Australie est le premier pays à prévoir d'introduire une telle mesure à partir de juillet 2012.

### Intérêts de l'industrie du tabac

Toute consommation de tabac entraîne une dépendance et est à l'origine de maladies et de décès. Des mesures efficaces de prévention et de contrôle du tabagisme entraînent un recul de la consommation. Mais l'industrie du tabac se bat contre de telles mesures, s'efforçant au contraire de vendre un maximum de produits et d'obtenir le gain le plus élevé possible.

En conséquence, il existe un conflit fondamental et irrésoluble entre les intérêts de santé publique et ceux de l'industrie du tabac. C'est pourquoi, en ratifiant la convention-cadre, toutes les parties doivent s'engager à veiller à ce que les mesures de contrôle du tabac soient bien séparées et protégées des intérêts de l'industrie du tabac.

### Sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles

Selon les estimations de l'ONU, la consommation de tabac fait chaque année cinq millions de victimes dans le monde. Ce chiffre sera de huit millions en 2030 si l'épidémie de tabac n'est pas stoppée. Les 19 et 20 septembre 2011 aura lieu à New York le sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles. Une quarantaine d'expertes et d'experts du monde entier ont lancé un appel dans «The Lancet» qui place le contrôle du tabac en tête des priorités du sommet. Ils demandent que la convention-cadre soit pleinement mise en œuvre [1].

Cet appel fixe comme objectif pour 2040 moins de 5 pour cent de la population consommant du tabac; la proportion de fumeuses et de fumeurs en Suisse est actuellement de plus de 25 pour cent. Parmi les mesures efficaces et avantageuses pour abaisser la consommation de tabac, les expertes et les experts comptent des taxes élevées sur le tabac, des avertissements légaux, des lois imposant des lieux sans fumée et l'interdiction complète de toute forme de publicité pour le tabac.

1 Beaglehole R, Bonita R, Horton R, Adams C, Alleyne G, Asaria P. Priority actions for the non-communicable disease crisis. The Lancet. 2011;377:1438-47.

Davantage d'informations sur la convention-cadre de l'OMS sur [www.who.int/fctc/en](http://www.who.int/fctc/en)

### Concours pour arrêter de fumer 2011

La mesure la plus efficace pour abaisser la mortalité causée par le tabagisme consiste à augmenter le nombre de fumeuses et de fumeurs qui cessent de consommer du tabac. C'est pourquoi le concours pour arrêter de fumer est organisé chaque année dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac. Toutes les fumeuses et tous les fumeurs peuvent y participer entre le 4 juin et le 4 juillet 2011 en faisant une pause tabagique. Pour commander la documentation et s'inscrire, il suffit d'aller sur le site de l'Association pour la prévention du tabagisme sur [www.at-suisse.ch](http://www.at-suisse.ch) ou d'appeler le 031 599 10 20.